

## Politique de télétravail – Le SPGQ dépose un grief

### Description

#### **Dernière Heure | Autorité des marchés financiers – Volume 4 no 52 – 20 avril 2022**

Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) a déposé le 14 avril 2022 un grief contestant la mise en place d'une politique définissant les modalités du télétravail du personnel professionnel de l'Autorité des marchés financiers. Rappelons que le SPGQ a déposé pour l'unité d'accréditation fonction publique un grief similaire.

Cette politique, décidée unilatéralement par l'employeur, modifie les conditions de travail prévues à la convention collective. De plus, comme il s'agit d'une politique, l'employeur peut la modifier à son bon vouloir.

Également, dans un dossier semblable, le Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec a obtenu gain de cause. Hydro-Québec avait imposé unilatéralement une politique concernant le télétravail, sans négocier avec le syndicat au préalable.

Nous vous tiendrons informés des développements.

#### **Zahra Louasi**

Trésorière et responsable politique de l'Autorité des marchés financiers

[zahra.louasi@spgq.qc.ca](mailto:zahra.louasi@spgq.qc.ca)

#### **Categorie**

1. Bulletins Dernière Heure

#### **date créée**

20 Avr 2022